



PROGRAMME CORPORATIF 2017-2018

RABAIS DE **20 %** *
SUR L'ABONNEMENT FUSION 12 MOIS

+ **20 %** si citoyen de Vaudreuil-Dorion

Prix valide pour le conjoint



+

5 LAISSEZ-PASSER

pour chaque employé

+

UNE CONSULTATION AVEC UN KINÉSIOLOGUE

+

UN CHÈQUE CADEAU D'UNE VALEUR DE 50 \$

Applicable sur un forfait en kinésiothérapie et valide 1 mois après l'activation de l'abonnement

- ✓ L'entreprise doit **adhérer pour une période d'un an**, à partir de la date de la signature.
- ✓ **Minimum de 5 employés requis au maximum 2 mois après la signature de l'entente et cela excluant les conjoints.**

Un minimum de 5 employés, excluant les conjoints, doit s'abonner au Centre dans un délai maximum de 2 mois après la signature de l'entente. Si le minimum d'employé n'est pas atteint à la fin de cette période, l'entente corporative sera annulée. Cependant, les employés et conjoints ayant activé un abonnement corporatif, durant la période probatoire de 2 mois, garderont les privilèges acquis pour la durée de l'abonnement. Aucun autre employé ou conjoint ne pourront s'abonner ultérieurement à la période de probation.

- ✓ L'entreprise doit **s'engager à promouvoir le programme** corporatif auprès des employés de l'organisation.